



Pages mensuelles de l'UAW - Distribué toutes fermes - Chaussée de Namur 47 - 5030 Gembloux  
Tél. 081/60.00.60 - E-mail. uaw@fwa.be

## À lire dans nos pages

p.2

Journée provinciale UAW Namur  
Quelle place pour les médecines alternatives dans nos étables ?



p.3

Journée provinciale UAW Liège  
La lutte contre l'antibiorésistance : un enjeu de société pour la santé animale et humaine



p.4

Journée provinciale UAW BW  
Technologie : frein ou alliée dans nos exploitations agricoles ?



p.5.6

Portraits des Jeune pousses



p.6

Dans vos sections



## Mot de la Présidente Nationale UAW

### A toutes nos victoires, qu'elles soient grandes ou petites (Cochon qui s'en dédit)

Par Geneviève Ligny, Présidente Nationale UAW

*Il y a de cela quelques semaines, nous nous étions réjouies de voir le maxi-statut du conjoint aidant franchir une étape supplémentaire, en intégrant les personnes nées avant 1956. En tant que femmes, et en tant qu'agricultrices, nous étions heureuses de pouvoir célébrer un pas de plus franchi dans la direction d'une reconnaissance juste et équitable pour le travail fourni par de nombreuses femmes au cœur de nos fermes.*

Cependant, certaines voix se sont élevées pour reprocher aux UAW et à la FWA de se réjouir un peu trop fort peut-être, quand certaines inégalités restent encore à effacer pour atteindre une situation idéale pour le conjoint aidant... pour autant que l'on puisse considérer que cette situation idéale existe, et prend la même forme pour l'ensemble des agricultrices. Mais nous rentrons là dans un débat beaucoup plus large, qui mériterait probablement lui aussi d'y consacrer une vie entière !

Mais le sujet sur lequel il pourrait être intéressant de se pencher plus avant, c'est de refaire la genèse de ce maxi-statut, et de rappeler à ceux qui auraient tendance à l'oublier de quelle situation il est né, et comment il a évolué au cours de ces années.

Et lorsque l'on parle de situation de départ, il ne faut pas remonter très loin, puisque les premières améliorations du statut du conjoint aidant ont été obtenues en janvier 1990, lors de la création d'un « mini-statut ». Les conjoints aidants ont alors pu s'inscrire au bénéfice du statut social des indépendants, mais uniquement pour le secteur des indemnités en cas d'incapacité-invalidité-maternité. Les conjoints aidants ont dès lors été protégés individuellement, obtenant le droit à une

indemnité en cas d'incapacité pour cause de maladie, d'accident ou après un accouchement.

J'entends d'ici le retour de flammes « Mais, ce mini-statut a été un échec ! Très peu de personnes s'y sont réellement inscrites... » En effet. Et c'est la raison pour laquelle les femmes de nos mouvements ont continué de se battre, soutenues par les conjoints aidants d'autres secteurs économiques, pour qu'en 2003, soit treize ans plus tard, après plusieurs mois d'intenses négociations, un statut social complet soit mis en place pour les conjoints aidants nés après 1956. Nouvelle victoire, nouvelle célébration pour ce maxi-statut tant attendu. En 2005, un pas de plus encore : il devient obligatoire pour tous les conjoints aidants.

Mais effectivement, il nous restait encore à trouver une solution pour les conjointes aidantes nées avant 1956. C'est désormais chose faite, nous offrant une nouvelle (petite) victoire.

Alors, au regard de ces éléments, peut-on dire qu'il était exagéré, prématuré, ou grandiloquent de se réjouir ainsi ?

Personnellement, de tout mon cœur, je vous répondrai : « non ». Non, jamais cela ne devrait être un problème

de se réjouir de ces petites victoires, aussi petites et insignifiantes soient-elles aux yeux de certains. Jamais je ne voudrais arrêter de célébrer chaque pas qui nous mène vers une meilleure justice sociale pour nos sœurs et nos semblables. Jamais je n'accepterai de laisser le pessimisme de salon s'installer en notre sein et porter ombrage à tout le travail effectué pour en arriver là.



Heureusement, l'ère du temps nous donne aujourd'hui à toutes la liberté de décider de ce que nous voulons célébrer, quoi qu'en disent les grincheux.

En cette fin d'année, je souhaite donc, à nouveau, lever mon verre aux petites victoires, qui forment déjà de jolies rivières et qui, je n'en doute pas, seront transformées en fleuves par les générations futures. Je décide d'avoir confiance, en moi, en vous, en elles...

Célébrons donc ensemble, encore une fois, et n'ayons pas peur d'être fières du travail accompli !

Joyeuses fêtes à toutes et à tous.

# Save the date

Le Congrès UAW aura lieu le jeudi

09 / 03

(en soirée)

à l'Espace Senghor de Gembloux Agro-Bio Tech

★ Toute l'équipe de l'UAW vous souhaite ses meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite. En route pour une année riche en projets professionnels et familiaux. Que cette année 2023 qui démarre soit la meilleure de toutes. Santé, travail et bonheur pour vous et vos proches. ★

# Quelle place pour les médecines alternatives dans nos étables ?

Par Natacha Lambotte, Coordinatrice UAW

**La section provinciale de Namur a tenu sa journée d'étude à Ohey. Au centre du débat : l'utilisation des méthodes naturelles de médecine alternative dans les étables. Une journée riche en enseignements.**



Cette année, la section d'Andenne présidée par Mme Danielle Besure a accueilli les dames de la Province de Namur et le public à Ohey. Cette journée a débuté par le discours d'accueil de la Présidente UAW de section qui a mis en valeur la richesse de sa commune. Nous avons pu découvrir ce cœur du Condroz de façon historique, économique et agricole de quoi bien planter le décor ! La Présidente UAW Provinciale de Namur, Mme Caroline Herbiet, a ensuite expliqué le pourquoi du choix des médecines alternatives comme thème de la conférence.

Inutile de rappeler que les agricultrices sont des cheffes d'entreprise qui ont pris conscience que nous sommes dans des périodes où tout va vite ! Que la remise en question tant sur les cultures que dans l'élevage est primordiale. Le consommateur le souhaite, la PAC se veut plus verte, le bien-être animal est au centre des intérêts de nos éleveurs. Et pourtant, quand il s'agit de soigner nos animaux, cela peut parfois rester flou. Il est demandé de diminuer les antibiotiques, tandis que les formules vaccinales disparaissent du marché. Nous constatons qu'il arrive que nos vétérinaires se sentent parfois démunis.

A partir de ces différents éléments, il est donc grand temps de voir si d'autres façons de prendre soin de nos animaux existent.

## Phytothérapie, aromathérapie, ostéopathie... dans nos étables?

Pour y voir plus clair, deux interlocutrices de choix : la première, Mélanie Mathot, est phytothérapeute et Ostéopathe. La seconde, Aline Lecollier, est conseillère animale à la Fédération Wallonne de l'Agriculture. Elle nous exposera les réglementations du médicament en Belgique. Il faut garder à l'esprit que le fruit du travail de l'agriculture est consommé. Débutons donc avec le Docteur Mélanie Mathot, vétérinaire traditionnel avec une spécialisation en Ostéopathie et phyto-

thérapie : « L'ostéopathie est une médecine qui se caractérise par l'étude manuelle de la mobilité du corps pour diagnostiquer les perturbations et en réaliser les ajustements nécessaires. L'Ostéopathe réalise avec ses mains, différentes actions par ses manipulations pour rétablir l'équilibre.

Il est bon de savoir que tous les déséquilibres ne proviennent pas que de l'os, l'animal sera vu dans l'ensemble de ses fonctions, en observant la technicité musculo-squelettique, fasciale, viscérale, ocranio-sacrée, énergétique et informationnel.

## Quand peut-on utiliser l'ostéopathie ?

Lors de boiterie, de vèlage traumatique, lors de trouble de locomotion et de posture, de trouble de croissance et de néonatalogie, de trouble de reproduction, de trouble fonctionnel et organique.

Par exemple, lors d'un problème d'avant-main, de mouvement de tête qui donne des soucis de mobilité, de luxation, de mauvais réflexe de succion, d'inappétence, de malposition utérine, de tensions lombaires, de souci de prostate, de perte d'embryon, de souci mécanique, de mammite, de dysfonction digestive, de problème respiratoire d'un animal vieillissant, de comportement de peur, de problème d'expectorée,...

Les différentes manipulations se font sans tranquiliser l'animal, afin d'être en pleine conscience et de ne pas perturber les rythmes corporels. Attention que, comme le souligne le Dr Mathot, elle n'est pas magicienne. Ainsi, lors d'une fracture au bassin, l'intervention de l'ostéopathe n'aide pas.

## Pourquoi s'intéresser à la phytothérapie ?

Nous en venons maintenant à la phytothérapie, à savoir soigner avec les plantes. « Il s'agit de l'utilisation des plantes dans la prévention et le traitement des maladies.



Comme recourir à des soins avec les bourgeons (gemmothérapie), avec des fleurs de Bach pour soigner l'émotionnel, avec des compléments alimentaires,...

Vous pouvez envisager de réduire l'usage des antibiotiques afin de développer l'antibiorésistance.

Chez le ruminant, la plante peut améliorer le drainage, soutenir les fonctions du métabolisme et de l'organique. Celles-ci sont un soutien aux défenses immunitaires, aident à la gestion du stress et aux phénomènes congestifs. On constate des effets sur le tonus général et une régularisation sur le système neuro-végétatif.

Pour citer un exemple concret: le drainage c'est comme sortir ses poubelles. Une vache qui produit du lait doit éliminer ses toxines. Nous partons donc sur des organes émonctoires comme le rein, le foie, la vessie, les poumons, les intestins, la peau, les muscles et les mamelles.

Pour visualiser la globalité d'un diagnostic, cette médecine remonte à la profondeur du souci.

Habituellement, le cheminement est melle - inflammation - bactérie - analyse, pour déboucher aux antibiotiques. Mais ce n'est pas toujours concluant.

Et si cela résultait d'un autre dysfonctionnement dont nous trouverions la source! Le germe n'est pas la cause première. Si c'était le foie? Ou l'utérus? Ou au niveau vasculaire? S'il s'agissait d'un souci d'urée qui ne serait pas éliminée en suffisance?

Plusieurs exemples nous sont cités et montrés par vidéos, de quoi simplifier et prouver toutes les richesses et la complémentarité de ces médecines!

## Le Dr Mathot met l'accent sur l'importance d'être accompagné par un vétérinaire. La complexité de ces pratiques doit être scrupuleusement guidées par un professionnel.

S'ensuit un échange avec le public sur les différentes actions vécues au quotidien.

## Complémentarité entre médecines conventionnelles et alternatives

Il est du rôle de nos agricultrices de la province de Namur de rappeler que le monde agricole est un des acteurs de la chaîne alimentaire et nous demandons à Aline Lecollier de rappeler les diverses réglementations en-



tourant l'usage du médicament.

Au regard de la législation, l'éleveur est responsable de ce qu'il produit et de ce qu'il fait entrer dans la chaîne alimentaire. Il doit respecter les obligations au niveau de l'utilisation des médicaments vétérinaires au sein de son exploitation. En cas de présence de substances interdites en ferme ou en cas de résidus dans le lait ou la viande, l'éleveur encourt des sanctions !

Les huiles essentielles sont interdites en qualité de médicament vétérinaire car non-enregistrées auprès de l'agence du médicament (AFMPS). Elles sont cependant tolérées comme biocide (ex: répulsif



anti-mouche sur un rebord de fenêtre) et usage cosmétique (ex: laver un animal avec le shampoing pour un concours).

L'homéopathie est autorisée à partir du moment où la substance est noti-

fiée auprès de l'agence du médicament et qu'il existe une autorisation sur le marché. A l'heure actuelle, 100% des substances notifiées sont enregistrées pour l'être humain. La responsabilité vétérinaire est engagée et les produits sont sous prescription.

Toutes substances administrées à un animal producteur de denrées non enregistrées en médecine vétérinaire, mais enregistrées auprès de l'agence du médicament, le temps d'attente est alors maximal avant la consommation.

Il en va de même pour le lait et les œufs. Nous vous invitons à prendre contact avec votre vétérinaire ou notre conseillère Fwa pour en obtenir le détail des délais d'attentes.

Attention, pour la spéculation Bio et afin de respecter la législation, l'ensemble des temps doit être doublé.

Cette belle et riche matinée nous aura fait comprendre que les médecines alternatives sont totalement complémentaires avec le conventionnel, mais que ce sujet reste encore très fermé et qu'il est de bon ton d'insister sur un accompagnement vétérinaire ainsi que de garder à l'esprit qu'une plante peut être également toxique si elle est administrée de manière inappropriée.

Les cerises sur le gâteau auront été la participation d'une septantaine de personnes, un reportage dans L'avenir et la présence de Mr Richard Fournaux, député Provincial namurois en charge de l'Enseignement.

En plus de nous avoir fait l'honneur de sa présence, séduit par la thématique présentée, il a décidé d'organiser la même séance d'information au sein de la Haute école de la Province de Namur (HEPN) à Ciney.

Merci à nos agricultrices d'ouvrir les portes vers une exploitation familiale, réfléchie et innovatrice.

Vous pourrez découvrir dans nos pages, la mise à l'honneur de notre jeune pousse, Sandrine De Vlioger, un super chouette petit bout de femme!

# La lutte contre l'antibiorésistance : un enjeu de société pour la santé animale et humaine

Par Fanny Gerarts, Coordinatrice UAW

C'est donc à Jalhay, juste à côté du Barrage de la Gileppe, que les agricultrices de la province de Liège se sont retrouvées pour leur Journée d'étude. Accueillies par la section de Verviers-Dison-Limbourg et plus particulièrement par leur Présidente, Michelle Gavray, le public a eu le plaisir d'écouter, après l'introduction de Paulette Piron (Présidente provinciale), Aline Lecollier (conseillère Sanitaire – Antibio Résistance FWA) ainsi que Fabiana Dal Pozzo (Coordinatrice AMCRA asbl). L'objectif général de cette journée était donc de mieux comprendre le phénomène d'antibiorésistance.



## 1. Mise en contexte

L'antibiorésistance, c'est le fait de bactéries qui deviennent résistantes aux antibiotiques. Cette résistance peut provoquer des infections difficiles voire impossibles à traiter tant chez les hommes que chez les animaux.

Les hommes et les animaux partagent le même écosystème : les bactéries peuvent donc passer de l'un à l'autre. Une bactérie résistante peut donc nous être transmise par notre animal de compagnie ou même la faune sauvage. Cette chaîne d'interconnexion entre tous (santé humaine, santé animale et environnement) rend possible le développement, suite à l'utilisation massive d'antibiotiques, des résistances et leur passage de l'homme à l'animal et inversement. Cette chaîne d'interdépendance entre l'homme, l'animal et l'environnement a fait émerger le plan mondial « One Health » (« Un monde, une santé ») pour lutter contre l'antibiorésistance.



Il est par ailleurs important de ne pas confondre et de faire l'amalgame entre antibiorésistance et résidus d'antibiotiques : « Pour éviter d'avoir des résidus d'antibiotiques dans la viande, les abats, le lait ou les œufs, on attribue un temps d'attente aux médicaments administrés aux animaux de rente. Le temps d'attente est le temps à respecter entre la dernière administration de médicaments et la collecte du lait et des œufs ou l'abattage. A l'issue de ce temps d'attente, la teneur en substances actives provenant du médicament est suffisamment basse pour être considérée comme inoffensive. » (Celagri)

L'antibiorésistance, c'est aussi une question de responsabilité : de la part des professionnels de santé tant humaine qu'animale, du secteur des soins de santé, du secteur agricole, mais aussi individuelle ; tout le monde doit en prendre conscience et prendre ses responsabilités par rapport à l'utilisation non ciblée d'antibiotiques.

## 2. Historique de l'évolution de l'utilisation et de la résistance des antibiotiques dans l'élevage en Wallonie

Depuis 2016, les autorités ont mis en place un système de collecte de données sur l'utilisation des antibiotiques en élevage au niveau national, avec l'enregistrement obligatoire dans SANITEL-MED.

- Selon la loi du 27/02/2017, c'est obligatoire

pour les espèces majeures, dites « industrialisées » : porcs, poulets de chair, poules pondeuses, veaux de boucherie. Le rôle du vétérinaire est donc d'enregistrer ce qu'il administre et ce qu'il fournit dans l'exploitation ; le rôle de l'éleveur est de veiller à l'exactitude des données enregistrées mais le vétérinaire garde l'entière responsabilité des enregistrements ;

- **Chez les bovins** : on dispose des données nationales d'utilisation via les cahiers des charges QFL pour le secteur laitier ; obligation des enregistrements dans Bigame (ou AB Register en Flandre) et l'AMCRA reçoit les données et les analyse. Ces données sont analysées depuis 2019, mais malgré 4 ans de collecte/traitement de données, il est à regretter un problème de représentativité (certains éleveurs ne les encodent pas, il y a donc un manque d'enregistrements pour tirer des conclusions), des données incomplètes, avec une difficulté d'interprétation des résultats. Mais à partir de janvier 2023, l'enregistrement des données d'utilisation d'antibiotiques sera une obligation légale pour tous les bovins !

En ce qui concerne la collecte des données, quelques précisions :

- **Fonctionnement et responsabilité partagée** : le vétérinaire enregistre (directement dans l'application en ligne) et l'éleveur doit vérifier (quantité, catégories animales, produit, date) ; le vétérinaire et l'éleveur sont donc responsables du caractère complet, de l'exactitude et de la transmission des données en temps voulu à SANITEL-MED.

- **Benchmarking** : afin que les exploitations puissent situer leur utilisation d'antibiotiques, un indice annuel, BD100, est calculé pour chaque catégorie animale (classes d'âges) dans le troupeau bovin présente dans l'élevage sur base des données reçues par l'AMCRA. Pour pouvoir évaluer le taux d'utilisation d'antibiotiques dans chaque catégorie animale de troupeau bovin laitier, le BD100 moyen de chaque catégorie est comparé à deux valeurs limites : une valeur d'action (au-dessus de laquelle le troupeau se situe en zone rouge, forte utilisation d'antibiotiques, 10% des troupeaux) et une valeur d'attention (en-dessous de laquelle le troupeau se situe en zone verte, faible utilisation d'antibiotiques, 50% des troupeaux) ; les troupeaux dont l'usage d'antibiotiques est compris entre ces deux valeurs se situent en zone jaune. Un point sur cette représentation graphique indique à l'exploitation sa situation.

- **Contenu du rapport de benchmarking** : les exploitations reçoivent un rapport d'analyse avec un aperçu des résultats détaillant, par catégorie d'âge, le nombre d'animaux avec le score couleur résultant

de ce benchmarking (vert, jaune, rouge), par rapport à l'utilisation d'antibiotiques le BD100 mensuel et annuel ainsi que l'évolution entre rapports successifs, etc. Il est important de discuter du contenu du rapport avec son vétérinaire et de comprendre les raisons d'une situation d'utilisation d'antibiotiques.

Les résultats 2021 QFL montrent qu'en jours de traitement, les veaux comptent pour 85% du total. Cette tendance s'observe d'année en année. Au niveau de la typologie des antibiotiques utilisés en fonction du diagnostic et de l'agent pathogène, il est important d'utiliser un antibiotique au spectre le plus étroit possible. Or les polymyxines et (fluoro)quinolones, qui sont les antibiotiques à très larges spectres de la médecine vétérinaires sont encore trop utilisés...

Au niveau des analyses antibiogrammes de l'ARSLA, qui sont des examens de laboratoire permettant d'évaluer la sensibilité d'une bactérie pathogène aux antibiotiques (consistant donc en un outil d'aide à la décision thérapeutique via les prélèvements vétérinaires) : les espèces bovines représentent 91% des analyses bactériologiques.

## 3. Bonnes pratiques et pistes pour supprimer les antibiotiques en ferme

Un point crucial dans la lutte contre l'antibiorésistance est la biosécurité d'une exploitation. Une gestion de l'exploitation axée sur la biosécurité est plus difficile à mettre en place en élevage bovin en comparaison avec les élevages porcins et avicoles. Néanmoins des bonnes pratiques simples peuvent déjà éviter des problèmes. On parle de biosécurité des personnes (mains, vêtements et chaussures propres pour chaque visiteur = 3 indispensables) et du bâtiment (contrôle des entrées dans les bâtiments d'élevage, séparation des zones « propres » et « sales » dans les étables (les loges à veaux ont besoin d'une hygiène renforcée de même que la loge de césarienne, à séparer de la loge des bêtes malades...), zone de quarantaine, contrôle de la vermine et autres animaux sauvages, idéalement éviter la « divagation » des animaux domestiques dans les lieux d'élevage, matériel vétérinaire à usage unique. On peut aussi adopter la « marche en avant » lors des soins des animaux (commencer par les veaux et terminer par les malades) Lorsque la biosécurité est vérifiée, il est possible d'aller plus loin en modifiant certaines pratiques d'élevage. L'éleveur peut notamment travailler sur le tarissement sélectif, le traitement de groupe chez les bovins (veaux), le non usage des antibiotiques pour les césariennes, le traitement de groupe chez les volailles ou encore chez les porcs (des guides sont disponibles sur le site de l'AMCRA).

- **Tarissement sélectif** : utiliser des tubes mammittes n'est pas nécessaire ; pour une réduction quantitative des antibiotiques, l'AMCRA recommande d'améliorer la santé globale du troupeau et la prévention des troubles de la santé mammaire en se basant sur un plan sanitaire de troupeau mis en place par le vétérinaire d'exploitation (biosécurité, hygiène du pis, hébergement, densité de population...), avec un suivi individuel de l'état d'infection de la mamelle afin de trouver le pathogène res-

pensable des mammittes et prévenir les risques d'infection pour la lactation suivante ;

- **Traitement de groupe chez les bovins (veaux d'engraissement)** : depuis janvier 2022, il est interdit de traiter tous les animaux dès leur arrivée (prophylactique), un traitement de groupe ne peut JAMAIS être considéré comme un traitement standard dans une exploitation, un diagnostic précoce est indispensable pour éviter le traitement de groupe, lors d'infection bactérienne très contagieuse, un traitement de groupe en urgence est requis ;

- **Césarienne raisonnée** : il s'agit d'utiliser les antibiotiques selon les bonnes méthodes et pas parce qu'on on a toujours fait comme ça ; en cas de complications, le vétérinaire choisit l'antibiotique sur la base d'une analyse individuelle tenant compte des risques spécifiques rencontrés ;

- **Traitement de groupe chez les volailles et les porcs** : depuis janvier 2022, il est interdit de traiter tous les animaux dès leur arrivée (prophylactique) ; mêmes recommandations que pour les veaux d'engraissement.

## 4. Avenir et prévision

Deux plans de réduction à long terme pour le secteur animal, développés par l'AMCRA, ont déjà vu le jour : « Vision 2020 » et « Vision 2024 ».

Le plan « AMCRA Vision 2020 » a déjà permis de réduire de 40% l'usage d'antibiotiques et de réduire de 75% l'usage d'antibiotiques critiques.

Le plan « AMCRA Vision 2024 » décrit quatre objectifs stratégiques relatifs à la politique d'utilisation des antibiotiques et de lutte contre l'antibiorésistance chez les animaux en Belgique pour les années 2021 à 2024 :

- Objectifs de réduction spécifiques à chaque espèce animale au niveau des exploitations et 1 % maximum d'utilisateurs en zone alarme d'ici 2024 ;
- L'utilisation totale d'antibiotiques rejoindra l'utilisation médiane européenne d'ici 2024 ;
- Utilisation maximale d'1 mg de colistine/kg de biomasse d'ici 2024 ;
- Réduction de l'utilisation d'aliments médicamenteux contenant des antibiotiques.

En guise de conclusion, « Il est primordial de veiller à l'usage raisonné des antibiotiques et d'encourager la prévention, les bonnes pratiques et, éventuellement, l'utilisation d'alternatives ; que ce soit dans le secteur de la médecine humaine et vétérinaire.

Soyons fiers de notre agriculture familiale et raisonnée ! Le secteur a fait de nombreux progrès, continuons de croire à nos élevages, à notre alimentation ! » (Paulette Piron, Présidente provinciale)



# Technologie : frein ou alliée dans nos exploitations agricoles ?

Par Natacha Lambotte, Coordinatrice UAW

**Telle est la question au centre de la journée d'étude provinciale du Brabant wallon qui s'est tenue près de Nivelles, à la Commanderie de Vaillampont. Petit tour d'horizon des outils informatiques...**



Nous clôturons nos journées d'étude par un sujet d'actualité, « technologie : frein ou alliée dans nos exploitations agricoles », proposé par la Province du Brabant wallon à la Salle de la Commanderie de Vaillampont, près de Nivelles. Nous y sommes accueillis par Mme Marie Taziaux qui, avec beaucoup d'éloquence, présente la jeune pousse Aurélie Samain (vous pourrez découvrir son portrait dans nos pages). Cette pétillante et souriante agricultrice illustre le choix de la thématique de cette journée, puisqu'elle a fait le choix, dans l'exploitation familiale, d'une salle de traite robotisée. Pour Aurélie et sa famille, ce choix génère un gain de temps. La machine, même si elle a bien évidemment besoin d'entretien, reste un ouvrier « bon marché ». Il en découle un meilleur agencement du temps, plus des données par rapport à la santé du troupeau permettant une intervention préventive si besoin. Aurélie met l'accent sur la préservation de la vie sociale et familiale et prend les outils informatiques comme une aide!

## Informatique et gestion d'une exploitation est une réalité incontournable!

Qui de mieux que l'Arsia pour nous présenter une partie de ces technologies!

Mme Katelijne Smets, Directrice générale de l'Arsia, vétérinaire passionnée d'élevage et Mme Marie-Laurence Semaille, Directrice du département Traçabilité à l'Arsia et épouse d'agriculteur, nous ont donc fait

un topo sur leurs missions.

Pour rappel, l'Arsia est une Asbl financée via les cotisations des éleveurs. Différentes missions sanitaires et d'enregistrement y sont exercées pour le compte des autorités. Elle aide les détenteurs d'animaux à répondre aux exigences sanitaires, de traçabilité et d'enregistrement. « C'est une association pour les éleveurs, créées par les éleveurs, gérées par des éleveurs! »

Conseils, traçabilité, laboratoire et diagnostic, épidémiologie et encadrement sont ainsi regroupés au sein d'une seule structure, ce qui permet un service rapide et efficace pour la traçabilité, la promotion et la protection de la santé animale. Les principaux défis de l'Arsia sont de maintenir un système de surveillance performant de la santé animale et le respect des obligations légales en matière de traçabilité et d'identification.

## Outils informatiques au service de l'élevage

Nous savons que ce sont souvent les femmes qui encodent et se forment pour assurer le suivi administratif du cheptel! Marie-Laurence Semaille présente les outils informatiques au service de l'élevage :

- Le portail CERISE, un centre d'enregistrement et de régulation de l'information des services à l'élevage.

Cet outil performant, facile et avantageux, se veut compatible sur tablette et smartphone afin d'optimiser le temps, faciliter les commandes et les différents échanges d'informations concernant l'identification et le suivi sanitaire du troupeau.

« Son objectif a pour but de simplifier la partie administrative de la gestion d'un troupeau, de réduire les délais de transmission de données, de réduire les risques d'erreurs et de restituer un grand nombre d'informations aux détenteurs. L'objectif est clairement d'aider au maximum l'éleveur dans le management de son élevage en privilégiant un meilleur suivi administratif sanitaire visant à une optimisation économique » indique Marie-Laurence Semaille.

- La dématérialisation des passeports bovins, ce n'est pas une révolution mais une évolution!

Document sous 2 formats: papier envoyé par l'Arsia ou à imprimer par le producteur ou sous forme électronique stocké sur le smartphone. L'utilisation du format papier dans sa nouvelle présentation reste donc possible et légalement reconnu en cas de transport.

Qui est concerné par la dématérialisation ?

Tout le monde !

Quand ?

Pour les éleveurs: maintenant

Les négociants: mars 2023

Centre de rassemblement: dans le futur

Abattoir: mars 2023

Vétérinaire: dans le futur

La dématérialisation obligatoire ?

Oui et non !

Oui : l'ancien passeport n'est plus maintenu et les nouveaux documents de circulation sont utilisés.

Non : toujours utilisable sous 2 formes, soit papier, soit dans la version numérique.

- La boucle électronique. Celle-ci est un outil supplémentaire, facilitant l'acquisition des données nécessaires à la création et au suivi numérique d'un mouvement.

C'est l'inventaire troupeau qui compte (dans CERISE). Si une bête décède, plus besoin de renvoyer le passeport de celui-ci, mais il faut bien sûr ne pas oublier de noter la sortie de l'inventaire de l'animal.

Elle assure la gestion et le contrôle sanitaire direct et évite de se retrouver bloqué à l'entrée d'un centre de rassemblement.

On sait empêcher de faire entrer une bête malade avant son introduction effective dans un troupeau. L'élevage est donc dans un tournant numérique.

## Quelques applications informatiques

Après cette présentation extrêmement complète, nous entamons un autre volet qui se concentre sur différentes applications. Celles-ci sont présentées par Mr Sylvain André, développeur Spoc, professeur en informatique au Cpar (centre provincial de la ruralité).

Il existe des centaines d'applications informatiques au service de l'agriculture. Il est donc judicieux de bien les choisir! Applications mobiles ou sur l'ordinateur mais gratuites ou payantes ? Pour qui ? pourquoi faire ? Sont-elles vraiment utiles ?

Nous devons nous poser les bonnes questions ! Sylvain présente ce qui semble le plus judicieux à mettre dans les mains de nos agricultrices/agriculteurs.

- Application d'arpentage et mesurage de parcelles AREA Measurement, Google earth

Ce sont des images satellites qui permettent de faire des mesures de superficies

- Service de mesurage BWAQ  
- Cartographie les comptoirs fermiers

La chambre d'agriculture dans le Brabant Wallon rembourse les frais d'ouverture (30 euros), 10ha par an : 100 eur/an.

- Météo : il existe le site de l'IRM et la météo agricole.

- Application de gestion parcellaire par Google « My Maps » est un outil où vous avez la possi-



bilité de créer vos propres cartes, de les identifier, de calculer les superficies. Vous pouvez vous constituer un type de carnet de champs électroniques et ajouter vos notes spécifiques à la parcelle.

- Application pour l'information géographique « Wall on Wap » sur ordinateur est un outil de classification de ruisseaux et de bandes enherbées. Vous avez la possibilité d'y ajouter des calques parcellaire anonyme déclarés.

- Le calculateur et convertisseur de l'Université de Mons (gratuit)

- Pour les déclarations de superficies: Requacarto, avec création d'un compte est une application pour analyse de terres, vous pouvez enregistrer vos parcelles et demander ces analyses.

Cette matinée axée sur l'écoute et la réflexion, s'est poursuivie avec les questions du public.

Nos agricultrices sont souvent face aux différentes tâches administratives de l'exploitation. Elles sont conscientes que cette technologie, qu'elles le veulent ou non, font à présent partie de leur quotidien! Mais où se trouvent les limites! Comment faire face aux bugs informatiques? Que deviennent leurs données personnelles et dans quelles mains? Les laiteries peuvent-elles exiger ces données? Si les marchands ne veulent pas de CERISE, quelles en sont les suites?

L'Arsia rappelle que l'agriculteur doit donner sa permission de partager ses données.

## Alors, «technologie : Frein ou alliée?»

C'est grâce aux cours d'informatique organisés par la Chambre Economique que l'ancienne génération d'agricultrices s'en sort! Elles doivent néanmoins continuer à s'informer. Pour la nouvelle génération, les gestes intuitifs sont davantage encrés. Nous retenons que ces avancées au sein de nos fermes demandent des gestes d'information. Et ce n'est qu'à partir de cet acquis que nous pouvons identifier la technologie comme une alliée.

La journée d'étude s'est clôturée par un chaleureux repas dans un très beau cadre.



# Découvrez les portraits des agricultrices mises à l'honneur

## lors de nos dernières Journées d'étude provinciales

### Sandrine De Vlieghe (Namur)



*Je suis agricultrice à temps plein depuis 2017, mais avant tout maman de deux grands garçons de 14 et 16 ans. Je suis également fille d'agriculteur de la région de Fosses la ville.*

*J'habite maintenant Vyle Tharoul où j'ai une petite exploitation de Blanc Bleu Belge, deux poulaillers bio, des cultures et un petit magasin à la ferme.*

#### Quel a été votre parcours ?

J'ai fait mes secondaires avec orientation économie, puis j'ai travaillé deux ans dans une librairie pour avoir mon patronat (mes plus belles années d'apprentissage). Puis j'ai travaillé dans un Champion (responsable du rayon fruits et légumes, réassortis-

seuse dans les autres rayons ainsi que caissière) et le soir j'ai voulu faire mes cours A et B pour obtenir ma gestion agricole (au cas où), sans penser en avoir vraiment besoin un jour...

Quand j'ai accouché en 2006, j'ai travaillé avec mon époux sur les deux exploitations familiales qu'il avait reprises en 2003, mais malheureusement ce n'était pas rentable, les deux exploitations, les trajets, les pertes de temps. Mon mari a pris la décision de travailler à l'extérieur ! Il est donc devenu conducteur de train en 2017.

Je n'ai pas voulu abandonner son exploitation et j'ai donc repris la ferme à condition de rassembler tout en un lieu. J'ai construit les poulaillers et fait mon magasin à la ferme. Le fait de rassembler les deux exploitations a permis de n'avoir plus qu'une unité de travail, en produisant beaucoup plus avec les poulets et mieux.

#### Quel est votre rôle sur l'exploitation ?

Tout : les papiers, déclarations et autres surveillances, le soin quotidien de tous les animaux ainsi que la gestion du troupeau. Il y a juste la mécanique que je ne fais pas, mon mari m'attache les machines et je fais les petits travaux de campagne (retourner les foins, andainer, déchaumer...); nous faisons également appel à une entreprise pour certains travaux (pulvérisation, semis, épandage de fumiers, ensilage).

#### Avez-vous des projets pour l'avenir ?

Nous avons bien évolué en quelques années ! Pour l'instant, nous faisons avec ce que nous avons développé. Je réponds aux critiques : je suis fière de mon exploitation, mes animaux



et sont bien traités ! Idem pour mes savoureux poulets, qui ne sont pas les uns sur les autres, et qui adorent courir dehors.

On a commencé les démarches pour un gîte dans une maison que nous venons d'acheter.

#### Quelle est votre vision de l'agriculture en 2022 ?

Peut-être vivre avec moins de ressources, utiliser davantage nos produits, être plus autonome et moins dépendant des fluctuations du marché.

#### Quels sont les points positifs et négatifs du travail en famille ?

C'est bien sûr important de travailler en famille ne fut-ce que pour l'éducation des enfants

: voir leurs parents travailler en harmonie est un exemple de vie, être ensemble, leur parler et leur donner les vraies valeurs, le sens du travail, leur expliquer notre travail, les aléas de la vie. Qu'ils soient conscients que ce n'est pas facile tous les jours : le bonheur des naissances ou malheureusement la mort, les difficultés financières... Les enfants m'aident beaucoup, on avance vite quand on est tous là. Mon mari n'est bien sûr pas là tous les jours, le soir il fait sa besogne, et à 4h on parle de notre journée, c'est gai aussi.

#### Contact :

##### Graine de Folie

Sandrine De Vlieghe  
Rue de Vyle, 9

4570 Vyle Tharoul

Graine de Folie (rôtisserie, magasin de produits locaux et artisanaux)



### Anne-Françoise Somja (Liège)



*« J'avais besoin de faire quelque chose qui a du sens »*

*Je m'appelle Anne-Françoise, j'ai 38 ans, je suis mariée et maman de deux charmants garçons. Je suis née à Thimister dans une jolie petite ferme du Pays de Herve que mes parents exploitent depuis 1983. Nous pratiquons une agriculture raisonnée, avec un cheptel Holstein Pie Rouge et Noire : nos vaches pâturent puis nous les nourrissons principalement de foin. J'habite actuellement à Montzen.*

#### Quel a été votre parcours avant de devenir agricultrice ?

J'ai fait un baccalauréat en comptabilité et j'ai travaillé dans le domaine pendant 10 ans.

#### Quel a été l'élément déclencheur pour votre reconversion en agriculture ?

En 2006, je fais un burn out. Pour me divertir durant ma convalescence, je choisis de participer au cours de fabrication fromagère à Ciney (cours donné par le pôle fromager de l'EPASC). Une vraie passion m'envahit. À côté de cela, je comprends que pour m'épanouir professionnellement, il faut que je devienne indépendante. Les deux ensembles me font partir dans ce projet fou de fromagerie à la ferme. J'étais en quête de sens, un besoin profond de retour à la terre, à la matière, aux bases.

#### Comment votre projet agricole s'est-il concrétisé ?

La route a été longue, semée d'embûches, de «c'est trop compliqué, je laisse tomber», «non, ça pourrait être tellement chouette», etc.

J'ai donc suivi les cours agricoles A à La Reid, puis B à Les Walleffes.

J'ai ensuite fait un stage dans une fromagerie de la région, à La ferme du Chemin Châtaigne à Ayeneux, où M. Duysens m'a vraiment transmis son savoir-faire. Je lui en suis très reconnaissante.

En parallèle, une fois par mois, je partais avec le lait de la traite du matin jusque Ciney, où je louais l'atelier partagé pour mettre en place des recettes et en tester d'autres.

En 2019, on finalise les premiers plans puis je tombe enceinte. On reporte tout de 1 an.

En novembre 2020, je reprends la moitié de



la ferme et deviens donc officiellement agricultrice.

Début 2021, on lance les travaux de transformation pour la fromagerie et le dernier week-end d'août, c'est l'inauguration et le lancement de la fromagerie.

#### Qu'est-ce qui vous plaît dans le métier d'agricultrice ?

Je suis très heureuse de cette reconversion, j'adore ce que je fais même si c'est parfois difficile de gérer vie professionnelle/vie privée.

#### Comment votre semaine de travail s'organise-t-elle ?

Ma semaine type : production en début de semaine (3 jours) et vente en fin de semaine (3 jours). Je trouve ça très chouette car c'est très varié. Moi je ne m'occupe que de la transformation. Mon papa et Germain, qui est venu nous rejoindre en 2021, gèrent l'exploitation.

#### La gamme de produits laitiers que vous proposez est très variée

Nous faisons beaucoup de produits différents car notre but est vraiment de vendre le maximum dans notre magasin à la ferme. Tous nos fromages sont au lait cru : fromage frais/maquée, le p'tit Busch pâte molle croûte fleurie, du Brie à l'ail des ours, le Clermont (recette mixant 2 technologies fromagères, à découvrir), les Mages (fromages à pâte pressée non cuite style Saint-Paulin décliné dans plus de 10 versions (nature, ail des ours, bruschetta, orties,

4 poivres, Cumin Fenouil, baies roses, fenugrec, cendré, truffes...), idéal pour les raclettes également), le «70» (fromage pâte mi-cuite décliné à la bière à la pomme), le Saint-Roch (fromage à pâte cuite affiné minimum 8 mois), de la « Feta » et enfin, le Herve AOP (pâte molle croûte lavée). Nous avons obtenu la certification en octobre 2021 et sommes donc les seuls à produire du fromage de Herve Fermier au lait cru. Une renaissance pour le Herve car il n'y avait plus de Fermier producteur de Herve.

Nous produisons également des Yaourts (minimum 8 goûts différents chaque semaine), des desserts lactés (pudding, riz au lait, flan, panna cotta), de la pâte à tartiner, de la confiture de lait et de la glace.

Au magasin, vous trouverez aussi quelques produits sympas d'autres producteurs : pommes de terre et huile de colza, biscuits, sirop, confitures, miel, jus, asperges, fraises en saison, bière, granola...

#### Avez-vous d'autres projets pour l'avenir ?

Des projets oui mais notre timing est déjà tellement serré

#### Contact :

La Cour Charlemagne  
Fromagerie à la Ferme  
Anne-Françoise Somja  
Chaussée Charlemagne 70  
4890 Thimister

La Cour Charlemagne



**Auréli Samain  
(Brabant-wallon)**



*J'ai 28 ans et suis originaire du Brabant Wallon, plus précisément de Jodoigne. Avec mes parents (mon grand-père est pensionné mais nous aide encore) et mon mari (après son travail à l'extérieur en tant qu'agronome), nous exploitons une ferme mixte c'est-à-dire grandes cultures, un troupeau BBB et un troupeau Holstein. La ferme a toujours été une ferme familiale depuis des générations.*

*Après mes études secondaires, j'ai réalisé un bachelier en agriculture à Huy. Directement à la fin de mes études, j'ai décidé de rester sur la ferme et j'ai repris celle-ci en 2018 avec mes parents.*

**Quel est ton rôle sur l'exploitation ?**

Je m'occupe principalement du troupeau Holstein qui est composé de 130 vaches en lactation.

Lors de ma reprise, nous avons réfléchi pour améliorer notre système de traite.

Notre salle de traite avait 30 ans et je n'avais aucune donnée précise sur mes vaches en lactation... Nous avons sauté le pas et sommes partis sur deux robots de traite Lely. C'est un grand changement et surtout une nouvelle adaptation tant pour les vaches que pour l'humain. Le travail et la gestion sont totalement différents. Nous disposons d'énormément de données sur nos vaches, qui nous permettent d'agir le plus rapidement possible en cas de soucis de santé etc.



De plus, nous ne sommes plus dépendants d'un horaire fixe que nous devions respecter en salle de traite car les vaches sont traitées 24h/24h, quand elles le désirent, mais attention avec un intervalle de traite tout en respectant le bien-être de celles-ci afin d'éviter la sur-traité !



lution des règlements qui sont de plus en plus stricts et compliqués.

**Je trouve que devenir agriculteur ou agricultrice ce n'est pas un métier mais un choix de vie.**

Nous savons quand nous commençons notre journée mais jamais quand nous allons la finir. On travaille par amour du métier en voulant évoluer et améliorer sans cesse notre travail.

**L'agriculture d'aujourd'hui ne sera pas celle de demain.**



Même si cet horaire de traite n'est plus présent comme dans le temps, le travail est réalisé dans des conditions optimales, en organisant nos journées différemment.

Je trouve que c'est un point important car il faut quand même penser à la vie de famille présente et future. Grâce à ce changement, je peux gérer mon troupeau sans devoir dépendre de quelqu'un ou engager un ouvrier.

Dans mon cas, je peux dire que la technologie est une alliée au sein de mon exploitation. Il n'est pas exclu que nous agrandissions notre troupeau à l'avenir.

Je m'occupe également des différentes tâches administratives propres à l'exploitation. A l'heure actuelle ce n'est pas rien en vue de l'évo-

**UAW Province du Luxembourg**

Le mois d'octobre est propice à l'UAW de la Province du Luxembourg pour faire une petite escapade de deux jours !

Il ne restait plus une seule place dans le car de 46 personnes pour démarrer un périple ensoleillé à travers la province de Liège. Dès le matin, nous avons pu compter sur deux bons guides pour visiter les entrailles du barrage de la Gileppe et les alentours.

C'est à Alleur que nous avons été accueillis par la famille Pâques « de La Ferme à l'Arbre ». Nous avons

dégusté un très bon repas de terroir et visité la ferme et le magasin.

A la fin de la journée, les guides nous attendaient pour visiter le musée de la Vie Wallonne au cœur de Liège. Ensuite, ce fut pour certains l'occasion de se balader sur la foire à Liège ou faire un petit tour dans le Carré...

Le lendemain, la sympathique famille NYSSSEN nous a fait visiter la siroperie artisanale d'Aubel. Depuis plus de douze générations, la tradition familiale se transmet sans cesse ! Après quelques achats de sirop, départ pour Fourons Saint-Pierre.

Ce fut un pur bonheur de visiter sous le soleil et avec un guide très sympa, la plus vieille piscicul-

ture de Belgique alimentée par la plus grande source de Flandre « La Voer » et pour les francophones

« Le Foron » qui donna le nom de « Fouron ». L'occasion était trop belle pour ne pas profiter de manger une bonne truite fraîche ! Nous avons profité du beau soleil pour dîner sur la terrasse !

Sur le chemin du retour, nous avons visité la moutarderie Bister, son musée et les ateliers. Un petit film nous a dévoilé les secrets de la moutarde « l'Impérial » qui a été créée en 1926 par François BISTER.

Mais voilà, le temps passe vite ! Nous avons pris notre dernier repas ensemble et nous nous



sommes dit au revoir et ... à l'année prochaine !

Merci à tous pour les bons moments et cette ambiance magnifique que nous avons encore vécu cette année !

Au plaisir de vous retrouver pour de nouvelles aventures !

Christiane Collinet

**Section Etale/Arlon /Florenville**

Lors d'une réunion locale de la section gaumaise, nos dames ont participé à un atelier floral ayant comme spécificité, le montage en fleurs séchées. Convivialité et créativité étaient les maîtres mots de cette réunion !



Leurs superbes et modernes réalisations en fleurs séchées.



**UAW Ath & Frasnes**

**Sculpture sur bois**



Quelle joie et découverte dans l'atelier de Robert et Marcel à Flobecq. Nous avons pu contempler toutes les réalisations et créativité de ces artistes, jadis professeurs de dessins.

On a appris les techniques de la gravure sur bois et on a fabriqué personnellement nos pancartes, chacun est revenu avec son œuvre artisanale.

**Cuisine**

Comme chaque année, à l'approche des fêtes, les amies de l'UAW d'Ath-Frasnes se sont réunies à la Marcotte à Huissignies pour un cours de cuisine très intéressant ! Réalisation et dégustation au programme : entrée, plat, dessert avec l'intournable bûche de Noël !

Rendez-vous l'an prochain pour de nouvelles découvertes gustatives, bonnes fêtes de fin d'année à notre groupe, toujours présent et dynamique.



L'équipe de Ath - Frasnes

**Agenda décembre 2022**

JEUDI 22 DECEMBRE

**UAW Mouscron**  
18h30 Leers-Nord - salle à La Ferme pédagogique - Rue Léon Descamps, 6 - atelier floral «Montage pour Noël» avec Marike. Inscription à Francine Nutin - 0494/ 13.80.10 pour le lundi 19/12. Prévoir PAF - se munir d'un pistolet à colle, ciseaux, sécateur, couteau et essuie.

SAMEDI 7 JANVIER

**UAW Province Brabant wallon**  
13h Gembloux - Salle de la concession Tupperware, Chaussée de Charleroi 247b - atelier participatif « Valorisation de nos produits de terroir » - PAF 15€ (priorité aux membres, mais ouvert à tous) - Inscription pour le 2/01 auprès de Jacqueline STRADE 0495/579305

MARDI 10 JANVIER

**UAW Boussu - Dour**  
19h30 Thulin - Salle Roi Baudouin - conférence-débat «Fonctionnement de notre corps et rééquilibrage alimentaire durable» par Jean François Bottequin, naturopathe, énergéticien - PAF : 15€, Inscription OBLIGATOIRE auprès de Theresé SEGAERT 0474/281697 ou segaertt@proximus.be avant le 3 janvier

MARDI 17 JANVIER

**UAW Eghezée**  
Bruxelles - Bruxelles Expo+gare de Schaerbeek - exposition Johnny Halliday + «les trains royaux» - inscription : Anne-Marie Taziaux-Albert 0495 63 35 16 ou votre personne de référence

MERCREDI 18 JANVIER

**UAW Fleurus**  
19h30 Liberchies - Maison du village, Place de Liberchies - conférence-débat «Comment aborder les relations intergénérationnelles ? Comment éviter les conflits liés à la reprise de ferme ?» par Samuel Coibion, Agricul  
UAW Peruwelz - Mouscron - Tournai  
13h30 Baugnies - à l'ancienne école - conférence-débat «La maladie de Parkinson» par J-CI Colasse - son témoignage et auteur du livre «Mon chemin peut être le tiens»